

SERVICE DE LA COMMUNICATION COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°022

Publication de la nouvelle Stratégie Nationale et lancement du Site web dédié

#LaCultureDeLIntégrité



Ce lundi 9 mai 2022, l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption officialise la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption 2022-2026. L'actualisation et la validation de cette deuxième stratégie a été participative et inclusive. Afin de la vulgariser de manière efficiente, l'APLC a mis en ligne un site one page qui lui est consacré.

La Stratégie Nationale présente des orientations et la vision de l'Agence en matière de Prévention et de Lutte contre la Corruption, qui veut faire de la République Démocratique du Congo, à l'horizon 2026, une société où ce fléau est sensiblement réduit et dont les ressources nationales sont investies dans le développement au profit de la population.

Comme le souligne l'Ordonnance portant création, organisation et fonctionnement de l'APLC [1], l'une des missions assignées à cette Agence, est de concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre effective des stratégies et mesures anticorruption à différents niveaux.

C'est dans ce contexte que l'Agence a piloté les travaux d'actualisation de la Stratégie Nationale de 2010 (Matadi, du 24 au 28 novembre 2021) et de validation de la Nouvelle Stratégie de Lutte contre la Corruption 2022-2026 lors d'un atelier tenu à Kinshasa, du 29 novembre au 1er décembre 2022, en collaboration avec l'Observatoire de Surveillance de la Corruption et de l'Ethique Professionnelle, OSCEP en sigle, et de plusieurs experts du secteur public, privé et des organisations de la société civile. Cette stratégie revêt d'un caractère participatif et inclusif.

L'objectif Global est de renforcer l'intégrité et faire reculer la corruption d'au moins 60% à l'horizon 2026.

Elle s'articule autour de **trois axes stratégiques** : Prévention, Détection, Investigations et Répression.

En termes de résultats, le but de l'élaboration de la Nouvelle Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption est de :

- Compléter et améliorer le cadre légal et institutionnel de lutte contre la corruption ;
- Eduquer, sensibiliser, moraliser et former continuellement les différentes couches de la société sur la lutte contre la corruption ;
- Protéger les recettes publiques du coulage ou les dépenses publiques du détournement et du gaspillage ;
- Décourager tout comportement ou attitude de corruption ;
- Rechercher et/ou identifier systématiquement les pratiques et manifestations de la corruption et/ou autres faits y assimilés;

Article 2 de l'Ordonnance N°20/013 bis du 17 mars 2020 portant création, organisation et fonctionnement d'un service spécialisé dénommé « Agence de Prévention et de lutte contre la Corruption », « APLC » en sigle



SERVICE DE LA COMMUNICATION COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°022

Publication de la nouvelle Stratégie Nationale et lancement du Site web dédié

#LaCultureDeLIntégrité



- Encourager systématiquement la pratique d'alertes et de dénonciation;
- Lutter systématiquement contre l'impunité en matière de corruption;
- Réprimer efficacement les actes de corruption et les faits assimilés;
- Combattre systématiquement les antivaleurs, les immixtions abusives dans les affaires judiciaires.

Avec la création d'un site One page pour vulgariser la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, l'APLC innove et affirme son territoire numérique pour toucher toutes ses cibles. C'est ainsi que le Grand public pourra découvrir et s'informer utilement sur le site www.strategienationale-aplc.org

Kinshasa, le 09/05/2022

Chouna LompondaConseillère Chef de Service de la Communication